

<http://www.pourquoidocteur.fr/Fin-de-vie---2---des-Francais-ont-redige-des-directives-anticipees-8379.html>

**on lit : « MÉCONNAISSANCE DES TEXTES EXISTANTS.**

La loi Leonetti, par exemple, qui avait, en son temps, fixé avec justesse **les conditions d'arrêt des soins**. Nombre de médecins et de patients en ignorent les termes. »

*La loi n'est pas claire, elle laisse le médecin et son équipe décider de l'arrêt des soins pour obstination déraisonnable, mais où commence et où s'arrête la raison de tel ou tel traitement ou soin ?*

*Elle demande que le médecin de suivre les consignes du patient, si possible... donc il peut arriver que ce soit refusé, à la discrétion du médecin et de son équipe, qui décide de tout, dès lors que la personne ne peut plus s'exprimer.*

*La loi ne prévoit ni contrôle indépendant des décisions médicales, ni sanctions en cas de non respect de la loi ! Elle compte sur la Justice, elle attend procès et juridictions.*

**On lit : « La loi de 2005 permet de coucher sur un simple papier libre des directives anticipées. Mais seulement 2 % des Français l'ont fait contre 10 % en Allemagne, nous apprend Claudine Proust dans Le Parisien.**

*Difficile « d'affronter le frein de cette page », reconnaît le député et médecin **Jean Leonetti** dans le quotidien. « Comment rédiger ce que je peine à imaginer ? Il faut aussi balayer le tabou, et la pensée magique qu'en envisageant les choses, on risque de les provoquer », poursuit-il ».*

**Le Dr Leonetti serait-il le gourou des parlementaires, des médecins ?**

Il est dans l'idée « *soignant catholique* » que la mort est la pire des choses pour un humain, et que tous souhaitent l'éviter. C'est évidemment faux. Tous n'ont pas cette croyance que la vie, quelle que soit l'état de santé, est mieux que la mort, catholiques ou pas.

*Car est-ce vraiment vivre lorsqu'on ne sait pas qui on est, qu'on ne sait plus communiquer avec les autres, qu'on ne peut plus bouger sans lourde assistance ?*

*Et lorsque la vie se termine dans de grandes souffrances morales sinon physiques, est-ce que l'agonie vaut la peine d'être vécue ?*

Certains le croient, d'autres non. Certains craignent la mort d'autres non, certains la voient comme une délivrance lorsqu'ils constatent que la fin est arrivée.

*Nous sommes tous différents et une loi républicaine doit répondre à tous et pas seulement à une partie des citoyens.*

**LA PRINCIPALE CAUSE DE LA NON ÉCRITURE DES DIRECTIVES ANTICIPÉES EST L'IGNORANCE, ignorance que c'est possible, ignorance de « quoi mettre dedans ? ».**

**Car qui a fait connaître le dispositif depuis 2005 ? personne !  
Surtout pas le corps médical, pas plus que les autres soignants.**

Les associations pour « mourir dans la dignité », et encore, elles en ont parlé très peu jusqu'à 2013, et l'élection de la gauche au pouvoir, avec l'espérance de lois meilleures. L'admd propose un modèle standard qui n'a pas de sens, qui demande l'application de la loi actuelle (est-ce nécessaire?) sauf à le personnaliser.

Quelques soins palliatifs à domicile, hospitaliers ont des modèles de directives uniquement techniques : quel appareillage acceptez-vous ou refusez-vous dans l'agonie ? .

**Rien n'est prévu pour que chaque citoyen puisse réfléchir à ce qu'il souhaite ou refuse des soins médicaux systématiques, ordonnés à tous de la même façon, mécaniquement, selon son état de santé et l'espoir de retour à une vie « normale ».**